

COMMUNE DE LORLEAU

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 02 juillet 2018 le Maire de Lorleau a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'abrogation de la Carte Communale (CC).

Monsieur Laurent GUIFFARD a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera en mairie de Lorleau du lundi 13 août 2018 au lundi 17 septembre 2018 à 18h ; aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat au public (soit les lundis de 14h à 17h) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Lorleau le lundi 13 août 2018 de 17h00 à 19h00, le samedi 1^{er} septembre 2018 de 10h00 à 12h00 et le lundi 17 septembre 2018 de 16h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Lorleau (sur support papier et sur un poste informatique) et sur le site : www.eure.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (13 rue de la Lieure, 27480 LORLEAU), ou par voie électronique (mairielorleau27@orange.fr) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Lorleau pendant 1 an, et publiés sur le site : www.eure.gouv.fr

Le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. La Carte Communale sera abrogée par délibération du Conseil Municipal et décision du Préfet.

Le Maire : Bernard DUJARDIN